

Communiqué de presse - Bobigny, 15 septembre 2022

## **Energie : les fournisseurs et le Département de la Seine-Saint-Denis se mobilisent pour aider les ménages à payer leurs factures**

**Stéphane TROUSSEL, Président du Département de la Seine-Saint-Denis, et Gaëlle SALAÛN, Directrice Commerce Île-de-France d'EDF, ont signé ce jeudi 15 septembre à l'hôtel du Département à Bobigny une convention pour la participation d'EDF au Fonds Solidarité Logement (FSL) à hauteur de 1,25 million d'euros. Face à la hausse des prix de l'énergie et aux risques accrus d'impayés les fournisseurs renforcent leur participation au FSL pour 2022.**

Par l'intermédiaire du Fonds Solidarité Logement, le Département de la Seine-Saint-Denis vient en **aide aux ménages ayant des difficultés pour payer leurs factures d'énergie**. Concrètement, cette aide, sous conditions de ressources, vient combler une dette auprès d'un fournisseur en se répercutant directement sur la facture d'énergie, et met fin aux éventuelles ruptures d'approvisionnement du ménage concerné. Elle est versée chaque année à plus de 8000 ménages en Seine-Saint-Denis, avec un montant moyen de 240 euros.

### **Un soutien accru des fournisseurs d'énergie**

Cette année, l'enveloppe financière pour lutter contre les impayés d'énergie par le biais du FSL du Département de la Seine-Saint-Denis s'élève à hauteur de 2,6 millions d'euros (2,355 millions en 2021), grâce notamment à la contribution exceptionnelle des fournisseurs d'énergie. Engagé depuis 2007 et principal contributeur au FSL, **EDF a ainsi souhaité rehausser sa participation à hauteur de 1,25 million d'euros (1,2 million en 2021), soit plus de la moitié du budget total. Engie passe quant à elle de 300 000 euros en 2021 en 450 000 euros en 2022, tandis que Total Energies acte sa première participation en année pleine, à hauteur de 75 000 euros, de même que Plüm Energie.**

Si la loi exige depuis 2004 des fournisseurs d'énergie qu'ils conventionnent avec les collectivités locales pour s'associer aux Fonds de Solidarité Logement des Départements, elle ne rend pas pour autant leur contribution financière obligatoire.

*« Je salue l'engagement renforcé d'EDF et des fournisseurs d'énergie dans le soutien aux ménages confrontés à des impayés d'énergie, alors même que la situation actuelle est*

*particulièrement préoccupante. Face à la hausse des prix de l'énergie et à l'inflation, et alors que de plus en plus de Françaises et de Français doivent choisir entre se chauffer, se nourrir ou se vêtir, il est important que chacun fasse un effort. C'est vrai pour les acteurs publics, mais ça doit aussi l'être pour les acteurs privés. Avec Florence Laroche, Vice-présente du Département chargée de l'habitat durable et de la politique de la ville, nous poursuivrons le dialogue avec les fournisseurs d'énergie pour que leurs contributions financières tiennent compte des effets de la crise énergétique. »*

**Stéphane TROUSSEL**, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

### **Contact presse**

**Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis**

Grégoire LARRIEU – glarrieu@seinesaintdenis.fr – 06 35 84 13 82